

**LE CONSEIL MUNICIPAL***Répartition des sièges*

LISTE  
« Du Cœur et de l'action  
pour Les Herbiers »



LISTE  
« Les Herbiers, pour une  
alternative écologique et  
sociale »

**« AGIR EFFICACEMENT CONTRE LES  
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES »****Liste d'opposition : « LES HERBIERS, POUR UNE  
ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE »**

A l'instant où nous écrivons ces lignes, nous apprenons que le 3919, ligne dédiée aux victimes ou témoins de violences conjugales, sera désormais ouverte tous les jours. Parallèlement à cela, la communauté de communes vient de mettre au vote le Plan Local Unique de Santé Sociale qui regroupe le Contrat Local Territorial et le Contrat Local de Santé. Ce document a pour objectif de définir des actions capables de répondre aux diagnostics établis sur des thématiques sociales et sanitaires.

Lors de ce vote, le 24 mars dernier, nous avons relevé le **manque d'engagements** face aux problématiques de santé nécessitant un renforcement des actions de prévention, dont les **violences familiales et conjugales**. Nous avons alors proposé la mise en place du dispositif d'**éviction du conjoint violent**, qui nous semble le plus **adapté** et le plus **juste** pour les victimes.

**Les violences faites aux femmes : ces rapports désastreux !**

En 2020 « la lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes » montre une hausse de 16% de violences conjugales. Elle apporte les précisions suivantes : **14,6** femmes tuées ; **88%** des victimes de violences conjugales sont des femmes ; **86%** des victimes de violences sexuelles sont des femmes.

Entre le 9 mars et le 20 avril 2020, le 3919 a enregistré une hausse du nombre d'appels de **400%**. Les confinements successifs n'améliorent pas ces statistiques !

En **2019**, le **Grenelle pour la lutte contre les féminicides**, s'est conclu notamment avec le renforcement du projet d'éviction du conjoint violent. Ce dispositif n'est pas nouveau. La loi du 26 mai 2004 prévoit en son article 22, une **disposition permettant d'évincer du domicile conjugal l'époux violent**. Or, dans la très grande majorité des cas, c'est la victime qui est aujourd'hui incitée à quitter le domicile conjugal pour sa sécurité et celle de ses enfants. La plupart du temps, ces femmes se retrouvent alors dans une situation de grande précarité. Quant aux enfants, victimes également de ces faits de violences, ils se retrouvent déracinés et fortement perturbés.

Si ce dispositif d'éviction du conjoint violent existe déjà sur notre département, il ne demeure pas la « norme ». Il est donc temps que les autorités publiques prennent leurs responsabilités pour le mettre en œuvre concrètement et pour le généraliser.

**Le dispositif du conjoint violent : comment et quels résultats espérés ?**

Concrètement, au moment du signalement de violences aggravées ne permettant pas de garantir la sécurité de la victime, ce ne serait plus à elle de rejoindre un logement de fortune, mais à l'auteur des faits d'y être placé le temps de l'enquête et jusqu'au jugement. Ces logements seraient couplés avec un accompagnement médico-social de l'auteur pour évaluer sa dangerosité et pour poser un diagnostic dans une perspective de soins et de suivis.

Ce dispositif présente l'avantage de ne pas « condamner » une seconde fois la victime en la contraignant à un départ menant souvent à une **vie précarisée et fragile**. De plus, il doit permettre à l'auteur de **prendre conscience de la gravité des faits**. Nonobstant, ce dispositif permet aux autorités de **surveiller plus facilement** les auteurs.

Ce dispositif doit enfin permettre aux **procédures d'aller à leur terme**. Actuellement, seule une victime sur dix porte plainte, et nombre des ces plaintes sont retirées dans l'année qui suit !

Nous **militerons**, et **militerons** pour que ce dispositif soit mis en place sur notre communauté de communes, en particulier dans le cadre de l'adoption du PLUSS qui renforce le partenariat entre la collectivité, le département et la région et dans le cadre duquel ce dispositif trouve toute sa place !

Julie Mariel-Godard, Joseph Liard, Aurélie Turbé, Patricia Cravic et Étienne Blanchard.  
[www.alternative-ecologique-sociale.fr](http://www.alternative-ecologique-sociale.fr)

**NOUS SOMMES DES ÉLUS  
DE PROXIMITÉ****Majorité municipale :  
« DU CŒUR ET DE L'ACTION POUR LES HERBIERS »**

A l'heure où nous bouclons votre magazine municipal, les résultats des élections départementales et régionales ne sont pas encore tombés. Difficile, donc, d'en tirer une analyse précise. Une chose est sûre, cependant, l'abstention y sera très importante... Elle augmente année après année, élection après élection... Et aux Herbiers, malheureusement, nous n'échappons pas à cette règle.

A la télévision, à la radio, dans les journaux, on nous dira sans doute que l'abstention est une maladie inquiétante. C'est faux. L'abstention n'est pas la maladie. C'est le symptôme d'une maladie ! C'est la conséquence du désamour entre les Français et la classe politique.

Le proverbe le dit, en amour, « loin des yeux, loin du cœur ». Comment donc les Français peuvent-ils s'intéresser à ces « grands » élus, qui ont oublié d'où ils venaient et qu'on ne voit « sur le terrain », qu'à la veille des élections ? Comment donc, les Français peuvent-ils voter pour une classe politique plus que jamais déconnectée de la réalité, ignorante de nos attentes, de nos besoins, de nos difficultés du quotidien ?

**Des preuves d'amour**

En amour, il ne faut pas se contenter de déclarations, mais, il faut donner des preuves d'amour. Les déclarations d'amour, ce sont les promesses électorales. Elles sont toujours belles, presque magiques : un « nouveau monde », des réformes extraordinaires, un nouveau souffle, etc. Dans la réalité, les promesses ne sont pas tenues. Les programmes ne sont pas respectés, les annonces électorales sont vite oubliées... C'est connu : « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ». Il ne faut donc pas s'étonner que les Français délaissent une classe politique qui ne tient plus ses promesses.

En amour, il faut de la vérité. La vérité, ce sont des convictions sincères, ancrées, enracinées et défendues. Des convictions qui ne changent pas au gré des sondages ou de la mode. Ces convictions ce ne sont pas seulement des paroles. Elles doivent s'incarner en actes. De la vérité et des actes : c'est bien ce qui manque aujourd'hui.

Bref, l'abstention ce n'est pas une maladie, c'est bien le symptôme de la maladie. Ce ne sont pas les Français qui n'aiment plus la politique ; c'est le monde politique qui n'aime plus les Français.

**La proximité : pas un vain mot**

Face à ce grand désamour, il n'y a qu'une solution : être des élus de proximité. C'est ce que nous sommes avec la majorité municipale et c'est bien ce que nous voulons rester. Pour nous, la proximité n'est pas un vain mot.

Concrètement, la proximité, pour notre équipe municipale, c'est d'abord tenir sa parole, respecter ses engagements. En mars 2020, vous nous avez élus sur un programme. Ce programme, c'est notre feuille de route pour les cinq ans à venir.

La proximité, c'est être disponible, actif sur le terrain. C'est rencontrer les Herbretais, c'est consulter et informer les riverains quand des travaux sont prévus dans leur quartier ; c'est accompagner les associations dans leurs projets ; c'est travailler main dans la main avec les commerçants en faveur de l'attractivité du centre-ville ; c'est recevoir les Herbretais qui le souhaitent. Bref, c'est répondre présent aussi souvent que nécessaire.

La proximité, nous la revendiquons, nous l'appliquons, nous en faisons notre maître-mot.

Vous pouvez compter sur nous.

Bien cordialement.

La majorité municipale avec Véronique Besse